

Déclaration du Canada

Vingt-deuxième session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Décembre 2023

Madame la Présidente,

Il y a 25 ans, les États ont travaillé sans relâche à l'élaboration du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale. Cette réalisation collective a marqué un moment charnière dans l'histoire du droit international. Ensemble, nous avons créé une institution *permanente* visant à contribuer à rendre justice aux victimes et aux survivants des crimes internationaux les plus graves.

Il est vrai que la Cour a fait beaucoup de chemin depuis. En effet, à travers les activités de l'année écoulée, la Cour a traité

15 situations actives, trois procès sont en cours et un quatrième en délibéré. Ceci démontrent le niveau croissant des besoins et des attentes des États en matière de justice.

À cet égard, nous reconnaissons le travail de tous ceux qui contribuent aux réalisations de la Cour. Aux juges sortants, nous saluons votre dévouement et exprimons notre sincère reconnaissance pour vos précieuses contributions aux travaux de la Cour. Au Président Hofmanski, nous saluons tout particulièrement le leadership dont vous avez fait preuve au sein des Chambres de la Cour. Aux nouveaux juges, nous sommes convaincus que vos diverses expériences profiteront grandement à la Cour.

Madame la Présidente,

Aujourd'hui, la Cour est confrontée une menace sans précédent. Des mandats d'arrêt ont été émis contre sept de ses hauts responsables, simplement pour avoir accompli le mandat que nous – en tant qu'États parties – leur avons confié. C'est inacceptable. Tous les États doivent respecter l'indépendance de la Cour. Les États parties doivent également veiller au respect des privilèges et immunités des représentants élus de la Cour, y compris après l'expiration de leur mandat.

Le Canada est également profondément préoccupé par les tentatives ciblées, très sophistiquées et continues visant à compromettre la cyberinfrastructure de la Cour. Ces actes d'intimidation détournent les ressources de la Cour et entravent ses efforts pour s'acquitter de son mandat premier. Ils mettent également en danger la sécurité personnelle des témoins et des victimes. Nous soutenons donc les efforts de la Cour pour améliorer la sécurité et la résilience de ses systèmes numériques.

Madame la Présidente,

L'amélioration continue de la Cour reste essentielle pour garantir l'optimisation de ses ressources dans la lutte contre l'impunité. Le Canada a eu le plaisir de travailler étroitement avec bon nombre d'entre vous sur plusieurs enjeux de gouvernance cette année, notamment l'aide juridique, la réforme des dépenses de voyage et la mise en place d'une procédure permanente de diligence raisonnable pour les élus. Cette excellente collaboration témoigne de ce que nous pouvons accomplir ensemble. Nous apprécions également l'engagement continu avec la société civile, y compris en ce qui concerne l'adoption d'un processus de vérification de sélection des élus de la CPI lors de la présente session de l'Assemblée.

Le Canada reconnaît les coûts associés à la charge de travail croissante de la Cour et reconnaît que la nécessité pour la Cour de disposer d'un budget approprié pour s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente. Néanmoins, nous continuons d'encourager la Cour à travailler dans un contexte de ressources limitées et à faire le meilleur usage des moyens dont elle dispose. Nous saluons le paiement par certains États parties de leurs arriérés cette année. Le succès de la Cour dépend du paiement en temps opportun des contributions statutaires. Nous exhortons tous les États parties à payer leurs contributions à temps et en totalité chaque année.

Madame la Présidente,

Le principe de complémentarité est un pilier essentiel sur lequel repose la Cour. La Cour ne peut avoir pour rôle d'enquêter sur tous les crimes visés par le Statut de Rome lorsque les États

parties ont la capacité et la volonté de le faire eux-mêmes. Le renforcement de la capacité des juridictions nationales à poursuivre les auteurs de crimes visés par le Statut de Rome renforce le système du Statut de Rome dans son ensemble. Nous appelons les États qui ne sont pas encore parties à ratifier le Statut et à contribuer à concrétiser la promesse de justice pour un plus grand nombre de victimes et de survivants. À cet égard, nous saluons la récente ratification de l'Arménie que nous accueillons en tant que nouvel État partie. Nous reconnaissons également les activités de sensibilisation de la Cour visant à améliorer la compréhension et le soutien au système du Statut de Rome à l'échelle mondiale et à promouvoir la coopération.

La coopération est vitale au travail de la Cour. 16 personnes, dans 8 situations différentes, font désormais l'objet de mandats d'arrestation publics non exécutés. Si le nombre croissant de mandats d'arrêt au fil des ans témoigne de l'activité de la Cour, le

nombre croissant des mandats d'arrêt non exécutés révèle également la nécessité d'une meilleure coopération de la part des États.

Madame la Présidente,

Alors que ce 25^e anniversaire tire à sa fin, nous mettons au défi les États parties de raviver l'énergie qui a conduit à la création de la Cour en 1998 afin de susciter les changements nécessaires au renforcement de cette institution clé pour la prochaine phase de son existence.

Enfin, je ne saurais conclure sans remercier, au nom du Canada, la vice-présidente Sequensova, le vice-président Rae et la présidente Fernandez pour leur rôle de leadership exceptionnel

au cours des trois dernières années. Je souhaite à leurs successeurs un mandat fructueux.

Je vous remercie, Madame la Présidente.